



Rencontre du Groupe d'échange « Trame verte et bleue »

COMPTE-RENDU

## Trame verte et bleue et agriculture

### Quelles actions mettre en œuvre en milieu agricole ?

11 octobre 2013, AgroParisTech, PARIS



Journée animée par Claire Hamon (Fédération des PNR) et Armelle Caron (AgroParisTech)

Les supports d'intervention sont téléchargeables en ligne sur le site internet du centre de ressources TVB ([www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)). Vous trouverez ci-dessous une synthèse des grands axes et points de discussion abordés au cours de cette journée d'échanges.

## SOMMAIRE

Tour d'actualités nationales et point sur la prise en compte de l'agriculture dans les projets de SRCE	
Elodie Salles, Ministère en charge de l'écologie .....	2
Continuités écologiques en milieu agricole et rôle de l'agriculture dans leur gestion .....	3
Françoise Burel, Université de Rennes.....	3
Rôle des éléments de trame en grande culture: l'expérimentation Agricobio Guînes.....	4
Mathieu Boutin, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.....	4
Définir un projet partagé avec les agriculteurs: la démarche Trame verte et bleue Mauges et Choletais.....	5
Jeanne-Marie Laurendeau, Mission Bocage et Ambroise Bécot Chambre d'agriculture de Maine et Loire.....	5
Mise en réseau des surfaces de compensation écologique en Suisse.....	6
Luc Scherrer, Fondation Rurale Interjurassienne .....	6
Prochaine programmation de la PAC : quelles opportunités pour la Trame verte et bleue? Zoom sur les MAE.....	8
Laurent Percheron, Ministère en charge de l'agriculture .....	8
Table-ronde : Concilier préservation des continuités écologiques et activité agricole.....	9
Benoît Sarrazin, ISARA Lyon .....	9
Régis Wartelle, Chambre d'agriculture de Picardie .....	9
Cécile Birard, PNR Volcans d'Auvergne (au titre d'IPAMAC) .....	10
Jérémy Miroir, Miroir Environnement (au titre de l'association Symbiose) .....	11
Patrice Cayre, AgroParisTech .....	11

## Claire HAMON FPNRF

Le groupe d'échanges TVB, animé par la Fédération des Parcs naturels régionaux, existe depuis 2005. Depuis 2011, les journées s'inscrivent dans le cadre du Centre de ressources national TVB. Les prochaines journées d'échanges auront lieu en fin d'année sur l'énergie (focus sur les énergies renouvelables) et en début d'année prochaine sur la forêt.

La thématique de l'agriculture a déjà été abordée par le Groupe d'échange TVB en 2010 à l'occasion d'une journée organisée avec l'APCA.

Plusieurs freins à la mise en œuvre de la TVB en milieu agricole avaient alors été identifiés: le manque de connaissances liées aux continuités écologiques et le faible avancement de l'identification de la TVB sur les territoires, les contraintes notamment organisationnelles liées à l'activité agricole, etc. Des opportunités avaient aussi été mises en avant: la réalisation de diagnostics agricoles et écologiques à différentes échelles, la mobilisation d'outils contractuels, la diversification de l'agriculture et la travail sur de nouvelles filières notamment.

Cette nouvelle journée, organisée en partenariat avec AgroParisTech, vise à pousser plus loin ces réflexions :

- Qu'est-ce que la TVB en milieu agricole ?
- Comment la mettre en œuvre ?
- Comment concilier voire trouver des synergies entre préservation des continuités écologiques et activité agricole ?

## Tour d'actualités nationales et point sur la prise en compte de l'agriculture dans les projets de SRCE

---

*Elodie Salles, Ministère en charge de l'écologie*

Le dispositif réglementaire TVB est quasiment abouti avec la sortie prochaine du décret approuvant le document cadre « **Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques** », prévue d'ici la fin de l'année.

Les régions ont pu avancer dans l'élaboration des **Schémas de cohérence écologique** (SRCE) en cohérence avec ces orientations qui leur ont déjà été transmises. L'arrêté officialisant l'adoption du premier SRCE, celui d'Ile-de-France, est attendu très prochainement. Dans les autres régions, les travaux se poursuivent. D'ici la fin de l'année, 8 projets de SRCE devraient être mis en consultation et 6 en enquête publique.

Dans les travaux régionaux, l'agriculture ressort tantôt comme un atout pour le maintien de continuités écologiques tantôt comme une pression effectuée sur ces continuités. Afin de mieux caractériser ces interrelations, quelques études ont été réalisées dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, PACA). Les atlas cartographiques identifient systématiquement des éléments de trame agricole (milieux bocagers, prairiaux, etc.). Au sein des plans d'action, on note fréquemment une mise en avant des activités agricoles favorables avec parfois un recensement d'initiatives déjà engagées. Dans quelques projets de SRCE, une liste des actions plutôt défavorables est mentionnée.

Du côté de la recherche, le **programme DIVA** "Action publique, Agriculture et Biodiversité"<sup>1</sup> soutient 11 projets sur le thème "*Continuités écologiques dans les territoires ruraux et leurs interfaces*". Ces travaux devraient apporter des éclairages sur les questions des fonctionnalités écologiques des éléments de trame à différentes échelles, de la gestion de ces éléments et du suivi de leur efficacité.

---

1 En savoir plus sur le programme DIVA : [www6.inra.fr/programme-diva](http://www6.inra.fr/programme-diva)

# Continuités écologiques en milieu agricole et rôle de l'agriculture dans leur gestion

*Françoise Burel, Université de Rennes*

Les éléments présentés sont plutôt axés sur la partie cultivée des espaces agricoles.

Trois types de continuités peuvent être distinguées en milieu agricole:

- Les continuités entre éléments semi-naturels (éléments boisés, prairies naturelles) ;
- Les continuités reliant des éléments semi-naturels par une mosaïque agricole favorable au mouvement des organismes.
- Le troisième type est créé par l'activité agricole qui produit des continuités favorables à la biodiversité (divers couverts cultivés) qui peuvent être indépendantes des éléments semi-naturels.

Plusieurs facteurs peuvent permettre d'augmenter la diversité biologique dans les espaces agricoles comme l'**hétérogénéité du paysage** (importance des éléments semi-naturels, de la taille des parcelles et de la diversité des cultures). La complexité du paysage est particulièrement importante pour les espèces à forte mobilité (oiseaux, plantes à forte dissémination, etc.). Pour les espèces à faible mobilité, ce sont les **pratiques et les systèmes de production** qui seront les plus déterminants.

Lorsque l'on étudie les continuités écologiques en milieu agricole, il est intéressant d'aborder ensemble milieux semi-naturels et milieux cultivés. La biodiversité des bords de champ, par exemple, dépend de l'occupation du sol des parcelles adjacentes, qui déterminent les pratiques de gestion.

La biodiversité des territoires vient de la diversité des acteurs et de la diversité des systèmes de production.

Il est par ailleurs important, pour les espaces agricoles cultivés (mosaïques agricoles), de prendre en compte la **dimension temporelle** liée au déplacement des espèces et aux successions culturales. Les espèces se déplacent selon des mouvements qui peuvent être saisonniers et fonction de qualité de l'habitat qu'offrent les couverts cultivés à un moment donné. Les rotations semblent également avoir un effet sur la biodiversité, celles comprenant des prairies temporaires seraient plus favorables.

Plusieurs projets de recherche pourront apporter des éléments de compréhension sur les relations entre paysage agricole et biodiversité :

- Le **projet « Farmland »** conduit dans 5 pays pose la question : l'hétérogénéité des cultures favorise-t-elle la biodiversité agricole ?
- Le **projet « Agriconnect »** soutenu dans le cadre de DIVA, se propose, lui, d'étudier l'impact des changements d'échelles pour l'identification, le fonctionnement et la mise en place des continuités écologiques dans les paysages agricoles de la région Bretagne.

Plusieurs questions restent à approfondir mais on peut d'ores et déjà mettre en avant les éléments suivants :

- **Complémentarité forte entre éléments semi-naturels et mosaïque des cultures**
- **Importance de la diversité des agriculteurs et de leurs pratiques**
- **Rôle de la diversité spatio-temporelle des cultures**
- **Importance des interfaces**

*Echanges avec la salle :*

- *espèces messicoles : place dans les grandes cultures ?* Des travaux sont en cours à l'INRA de Dijon sur ce sujet portant également sur les plantes présentes dans les parcelles cultivées.

- *travail sur l'estimation de flux ?*

- *lien avec les agriculteurs pour le projet Agriconnect ?* Un travail est mené sur le territoire du projet de PNR Golfe Morbihan avec une douzaine d'agriculteurs pour caractériser le rôle de l'agriculture dans la TVB. Ce groupe de travail est animé par une ethno-sociologue et permet de faire dialoguer acteurs de terrain et chercheurs (implication dans la mise en place de pièges à insectes, travail en commun sur l'exploitation des données, etc.).

# Rôle des éléments de trame en grande culture: l'expérimentation Agricobio Guînes

---

*Mathieu Boutin, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale*

→ Voir la Fiche expérience détaillée sur le site internet du Centre de ressources TVB<sup>2</sup>

Depuis plus de 15 ans, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale anime différents programmes en faveur de la reconquête des paysages. L'animation est de plus en plus orientée de manière à répondre également aux enjeux de trames écologiques.

Dans ce cadre, le Parc accompagne un agriculteur qui souhaitait implanter des bandes enherbées et des haies pour préserver le sol comme outil de production et créer des espaces propices à la biodiversité utile à la production agricole (auxiliaires en particulier). Cette sollicitation de l'agriculteur a particulièrement intéressé le Parc puisque les parcelles concernées se situent sur un corridor écologique identifié par le Parc comme « à restaurer ».

Une proposition de programme de recherche a été élaborée et retenue dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Région Nord – Pas de Calais et la Fondation pour la Recherche sur la biodiversité donnant naissance au projet « *AGRIculture et Corridor BIOlogique à Guînes* » (Agricobio Guînes).

L'expérimentation porte sur un îlot de 50 ha de cultures situé entre deux réservoirs de biodiversité, la forêt domaniale de Guînes et le marais de Guînes.

L'objectif est une double évaluation, celle de la **recolonisation écologique de l'espace agricole suite à la mise en place d'aménagements** (haies et bandes enherbées) et celle de la **fonctionnalité** de cette biodiversité sur la protection des cultures vis-à-vis des ravageurs.

Différents **partenaires scientifiques** sont associés à cette expérimentation (Université de Lille1, Faculté libre des sciences et technologies de Lille (FLST), Laboratoire environnement et santé, Groupe ISA, FREDON Nord – Pas de Calais).

Le projet a démarré en 2011. Cette première phase de trois ans a surtout été dédiée à la mise en place de l'expérimentation et à la réalisation d'inventaires, les données n'ont pas encore été interprétées. Les premiers résultats seront disponibles fin 2013 – début 2014.

Leviers pour l'intégration d'éléments de trame dans les espaces cultivés :

Le Parc s'appuie sur la **démarche d'un agriculteur pionnier** et espère que cette expérimentation aura un effet d'entraînement. Pour le moment, un groupe d'agriculteurs volontaires a accepté de participer en mettant à disposition des parcelles témoins. Ces derniers ne sont pas encore forcément prêts à implanter des aménagements sur leurs parcelles mais sont en attente de données chiffrées sur le sujet.

La réglementation (BCAE) avec la mise en place de **surfaces en éléments topographiques** pourrait constituer un levier pour l'intégration d'éléments semi-naturels en grande culture.

L'**animation locale** et l'**échange d'expériences** à l'échelle nationale sont par ailleurs essentiels pour favoriser ce type de démarches.

*Echanges avec la salle :*

- ***Suivi des aspects économiques ? Prise en considération de la perte de surface ?*** Un suivi des investissements a été réalisé même s'il n'est pas très approfondi. L'entrée économique (diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires, économie de carburant...) était l'une des motivations de l'agriculteur. Un bilan économique permettra d'apporter quelques éclairages.

- ***Fonctionnalité du corridor situé entre deux réservoirs de biodiversité de nature différente (forêt, milieu humide) ?*** Des travaux vont être menés pour mieux connaître les échanges par analyse génétique. Pour de nombreuses espèces et celles à faible mobilité notamment, les corridors sont considérés comme des zones d'habitat.

- ***Réflexion sur les espèces pour l'implantation de bandes enherbées (quelles espèces ? Origine des***

---

<sup>2</sup> Fiche expérience Agricobio Guînes : <http://www.trameverteetbleue.fr/retours-experiences/experimenter-trame-verte-bleue-echelle-exploitation-agricole-programme-agricobio>

*semences?*). **Quelle gestion de ces bandes ?** Le choix des espèces à utiliser a été réalisé pour tenir compte des objectifs et contraintes de l'agriculteur, du type de sol et des possibilités d'approvisionnement local. Les semences utilisées sont d'origine locale, il ne s'agit pas de mélanges horticoles mais d'espèces sauvages. Ces bandes enherbées n'ont pas encore fait l'objet d'une gestion particulière. L'enherbement spontané a, quant à lui, été testé mais sur de très petites zones.

## Définir un projet partagé avec les agriculteurs: la démarche Trame verte et bleue Mauges et Choletais

*Jeanne-Marie Laurendeau, Mission Bocage et Ambroise Bécot Chambre d'agriculture de Maine et Loire*

A l'instar de nombreux territoires, le Pays des Mauges et l'Agglomération Choletaise (CAC) planchent sur leurs continuités écologiques ; le premier dans le cadre de l'élaboration de son SCoT et la seconde dans la perspective de la révision du sien en 2014.

Composant le quart sud-ouest du Maine-et-Loire, ces deux territoires voisins constituent une certaine unité environnementale. L'idée d'une définition partagée des enjeux de continuités écologiques s'est donc imposée «naturellement». [La Chambre d'agriculture](#), [le CPIE Loire et Mauges](#) et l'association [Mission Bocage](#) leur ont ainsi proposé un programme partenarial nommé « **Pour une trame verte et bleue comprise et partagée sur les Mauges et le Choletais** », pour la période 2011-2015. Il est soutenu par les deux collectivités ainsi que la Région Pays de Loire, la DREAL et le FEADER.

Au-delà de travaux cartographiques d'identification de la TVB, ce programme comprend **deux volets** pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la TVB : l'un à destination des **élus** (accompagnement à la traduction de la TVB dans les SCoT, organisation d'ateliers, communication) et l'autre d'un **public agricole**.

3 types d'actions sont menées sur le volet agricole :

### **Mobilisation et diagnostics à l'échelle de l'exploitation**

4 réunions avec des personnes ressources ont été organisées en 2012. Ces personnes ont été ensuite sollicitées pour jouer un rôle de pivot et de relai dans la constitution de petits groupes locaux.

45 agriculteurs ont été rencontrés par la Chambre d'agriculture de Maine et Loire dont 36 intéressés pour engager un diagnostic sur leur exploitation. Le ciblage des exploitations à l'échelle d'un corridor permet une cohérence et une priorisation par rapport aux enjeux TVB. Ces diagnostics visent à sensibiliser à la TVB, collecter des données et dégager de premières pistes d'action. Il ne s'agit aucunement d'un plan de gestion ni d'un relevé de décisions fermes. L'objectif est de favoriser une première implication de l'agriculteur. Il aboutit au référencement de données sous SIG et à la rédaction d'une note de synthèse.

### **Mise en œuvre des travaux**

Mission Bocage et le CPIE interviennent ensuite sur la base de ces éléments. Une discussion avec l'agriculteur permet d'échanger sur les aménagements et travaux à réaliser, de réaliser un devis et de suivre les travaux.

Sur 36 agriculteurs, 15 exploitations ont déjà été rencontrées par le CPIE et Mission Bocage. Les principaux aménagements envisagés sont la création / restauration de mares, plantation / restauration de haies, agroforesterie.

### **Rencontres « bout de champs »**

Il s'agira de rencontres avec les agriculteurs mais dans le cadre d'une démarche collective cette fois.

#### **► Premiers enseignements**

- La TVB, un **concept totalement méconnu** des acteurs du territoire : effort pédagogique nécessaire pour faciliter l'appropriation des enjeux écologiques ;
- Compréhension des enjeux écologiques mais **méfiance par rapport aux aspects réglementaires** (documents d'urbanisme) ;

- Une méthode de **mobilisation** qui demande **beaucoup de temps et d'énergie mais payante**. Le choix de faire intervenir la chambre d'agriculture en premier permet de désamorcer les tensions. Le partage du travail entre un acteur du milieu agricole et des acteurs environnementalistes apporte du crédit à la démarche. La dynamique entre voisins permet, elle, de faire s'exprimer plus facilement les avis et d'avancer ensuite de façon constructive.

Echanges avec la salle :

- **Lien avec la démarche régionale SRCE ?** L'initiative est antérieure au démarrage du SRCE, néanmoins la région et la DREAL sont des financeurs importants et ont fait de cette démarche une opération pilote notamment pour préciser la TVB dans le cadre d'un SCoT. A posteriori, il n'y a pas eu d'incohérence par rapport aux éléments de trame identifiés à l'échelle régionale mais plutôt une forte cohérence.

La Chambre d'agriculture a contribué aux travaux menés dans le cadre du SRCE à la fois pour faire un retour d'expérience et pour apporter des contributions sur les aspects règlementaires liés à l'urbanisme (service aménagement du territoire).

A l'échelle nationale, le projet a été porté à connaissance des autres chambres via le groupe « biodiversité » de l'APCA.

- **Au-delà de l'accompagnement technique, quel soutien financier à l'agriculteur ?** Une réflexion a été menée pour déterminer une hauteur de financement à l'exploitation réaliste et acceptable. En ce qui concerne les mares, un forfait a été décidé afin de ne laisser que 20% à charge de l'agriculteur. De même, en ce qui concerne l'exploitation de bois, ce forfait correspond à 80% du temps de travail d'un élagueur.

Parmi les 260 000 euros dédiés à l'ensemble de ce projet, environ 80 000 euros sont fléchés sur la réalisation de travaux. Tout le diagnostic et l'accompagnement travaux est gratuit pour l'agriculteur.

- **Temps d'ingénierie, d'accompagnement ?** : Pour la Chambre d'agriculture, l'accompagnement effectué depuis le début du projet (mai 2011) représente 150-160 jours (financement FEADER). Le diagnostic agricole représente l'équivalent d'une journée par exploitation, le suivi des travaux environ 0,75 jour. La mobilisation en amont représente, elle, 20-30 jours de travail (trouver les référents, les réunir, les relancer pour mobiliser voisins, organiser des réunions avec les voisins...). Ce travail en chaîne assez chronophage permet cependant de travailler à l'échelle du corridor.

- **Motivations des agriculteurs pour la création de mares ?** Généralement, c'est la multifonctionnalité de ces éléments qui est recherchée. Cet aménagement est assez bien accepté car il est peu coûteux et répond à des enjeux paysagers et écologiques mais peut aussi permettre l'abreuvement du bétail ou constituer une réserve d'eau en cas d'incendie.

- **Quid de la préconisation de bonnes pratiques, moins coûteuse que la réalisation de travaux ?** Lors des visites des exploitations, la première étape est bien l'échange autour des pratiques, la formulation de conseils, l'objectif n'étant pas de réaliser des travaux à tout prix. L'une des premières réussites du projet est d'engager un dialogue qui peut faire évoluer les pratiques indépendamment de la réalisation de travaux.

- **Effet du projet sur l'émergence d'une dynamique collective ?** Pour le moment, la mise en place de réunions collectives n'a pas encore été démarré, cela est donc difficile à évaluer. Néanmoins, il existe des questions récurrentes comme l'entretien des haies dans certains secteurs bocagers qui pourraient être traitées via une approche collective (substituer un matériel par un autre, changer les dates ou le mode de passage des machines...). Ces changements sont peu coûteux mais doivent faire leurs preuves auprès des agriculteurs, c'est pourquoi il est envisagé de mettre en place des méthodes de gestion test autour desquelles des réunions de démonstration puis de suivi pourraient être organisées avec les agriculteurs.

## Mise en réseau des surfaces de compensation écologique en Suisse

---

Luc Scherrer, Fondation Rurale Interjurassienne<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> - La Fondation Rurale Interjurassienne ([www.frij.ch](http://www.frij.ch)) est l'organe de vulgarisation et de formation oeuvrant dans le Nord-Ouest de la Suisse.

En Suisse, la promotion de la biodiversité est abordée depuis les années 90 avec comme postulat de départ que les parcelles d'agriculture intensive sont des déserts en termes de biodiversité.

Plusieurs lois et ordonnances ont été établies pour favoriser la biodiversité au sein de l'agriculture. Il s'agit notamment des articles relatifs aux **Prestations Ecologiques Requises** (PER) inscrits dans l'ordonnance sur les paiements directs. L'agriculteur doit donc respecter ces conditions dont l'une porte sur la « part équitable de **surface de promotion de la biodiversité** (SPB) » pour percevoir des aides de la Confédération helvétique. Au moins 7% de la SAU de l'exploitation doivent ainsi être composés d'éléments semi-naturels (SPB) parmi une liste définie dans la loi.

Cette contribution de base constitue la **contribution écologique de niveau I**.

Deux autres niveaux sont ensuite accessibles sur la base du volontariat et donnent droit à des financements supplémentaires. Le **niveau II** porte sur la **qualité écologique** de certaines surfaces de promotion de la biodiversité et le **niveau III** cible des **espèces faunistiques précises** dans certaines zones.

Une autre mesure cible la **mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité** pour constituer un maillage écologique à l'échelle de l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une démarche volontaire de mise à disposition de certaines parcelles pour un réseau écologique. En termes de financements, actuellement 80% proviennent de la Confédération et 20% des cantons.

La Fondation rurale interjurassienne gère 11 réseaux écologiques. Environ 10% du périmètre de la surface cible sont sous contrat « réseau ». Environ 4 millions d'euros sont dédiés aux réseaux écologiques à l'échelle du canton.

Pour ces réseaux écologiques, il est souvent demandé de laisser 10% sur pied lors de fauches, de réaliser des fauches centrifuges, d'installer des tas de bois ou des tas de cailloux, etc. Ces mesures ont vocation à favoriser des espèces cibles choisies pour les réseaux écologiques.

Une cartographie des réseaux et des éléments naturels permet d'identifier les zones déficitaires sur lesquelles intervenir en priorité. Un travail de démarchage est alors nécessaire pour que l'agriculteur augmente la quantité de SPB ou travaille sur leur localisation.

#### *Echanges avec la salle :*

- **Cohérence des surfaces mises en réseau par rapport à un objectif de réseau écologique ?** Un périmètre est défini au sein des zones déficitaires dans lequel l'engagement d'au-moins 50% des agriculteurs est nécessaire pour lancer le projet. Des objectifs à 6 ans sont déterminés, s'ils ne sont pas atteints au bout des 6 ans, les aides ne sont pas reconduites.

- **Obligation de résultat par rapport aux espèces cibles ? Efficacité des réseaux écologiques ?** Actuellement il n'y a pas d'obligation par rapport aux espèces cibles (dont la plupart sont des espèces menacées) mais des objectifs surfaciques. Un suivi des espèces est obligatoire la 1<sup>ère</sup> année puis au bout de 3 et 6 ans. En termes de résultat, il manque encore de recul. Mais sur l'un des réseaux on note déjà de très bons résultats sur la Chevauche d'Athéna.

- **Complément par Guy Berthoud (ECONAT) :** Pour préciser le contexte, des cartes des réseaux écologiques ont été publiées à partir de 2003-2004 et servi de support de travail pour la mise en œuvre des réseaux écologiques en Suisse. Il convient aussi de rappeler qu'il s'agit d'une politique qui vise une amélioration de la qualité écologique des espaces agricoles mais qui ne garantit pas le bon fonctionnement du paysage. C'est aussi le cas de la plupart des retours d'expérience de mise en œuvre de la TVB en milieu agricole dont nous disposons. Il faut aussi noter une connaissance et une implication croissante des agriculteurs sur ces sujets.

- **Démarche de valorisation des objets / produits conjointe à ces démarches ?** Malheureusement il y a tellement d'aides financières que la valorisation est souvent oubliée. Il existe quelques démarches de valorisation des produits notamment via des labels mais pas en lien avec les réseaux écologiques.

- **Réticences des agriculteurs ?** La vocation de production est bien ancrée dans la culture suisse, ce qui peut constituer un frein à implanter de nouvelles surfaces dans les zones déficitaires.

- **Appropriation par les agriculteurs ?** L'approche espèces semble favoriser l'adhésion et la participation des agriculteurs. Dans les réseaux écologiques gérés par la Fondation le taux d'adhésion à l'échelle d'un périmètre est d'environ 80%.

# Prochaine programmation de la PAC : quelles opportunités pour la Trame verte et bleue? Zoom sur les MAE

*Laurent Percheron, Ministère en charge de l'agriculture*

La présentation effectue un zoom sur les MAE cependant d'autres dispositifs présentent également un intérêt pour la TVB : verdissement des aides du 1er pilier, agriculture biologique, agroforesterie.

Les principales évolutions de la prochaine programmation concernent :

- le **verdissement des aides directes ou paiement vert** (30% des aides directes) conditionnés à 3 critères : diversité d'assolement, maintien des prairies permanentes, surfaces d'intérêt écologique (5% des terres arables). La pondération des surfaces d'intérêt écologique sera revue et plus exigeante.
- la **décentralisation des crédits FEADER** (les régions seront autorités de gestion)

En ce qui concerne les **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC), deux types de MAEC sont prévues : des **MAEC systèmes** ciblant 3 grands types de systèmes (polyculture/élevage ; herbagers ou pastoraux; grandes cultures) et applicables à l'échelle de l'exploitation et les **MAEC à enjeux localisés** applicables à l'échelle parcellaire.

La PHAE (prime herbagère) n'existera plus mais l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) sera renforcée. La MAE système herbagers pourra par ailleurs être mobilisée sur les zones à enjeu.

Différentes MAEC et engagements unitaires seront mobilisables en faveur de la TVB : les MAEC systèmes en fonction des milieux ciblés, les engagements unitaires existants ainsi que deux nouveaux engagements unitaires qui ont été proposés : l'un en faveur des zones humides, l'autre des infrastructures agro-écologiques (IAE) et détaillé dans la présentation (cf ppt).

Mise en œuvre des MAEC 2014-2020 au niveau régional :

La rédaction des Programmes de développement rural régionaux s'appuiera sur de nombreux documents existants dont les SRCE. Des zones d'action prioritaire (ZAP) seront définies en fonction des enjeux régionaux. Sur une même zone à enjeu TVB, différents opérateurs peuvent proposer des MAEC ou des engagements unitaires.

## Echanges avec la salle :

- **Définition des zones d'action prioritaire- existence d'un cadrage national ?**: C'est à la région de définir son programme d'action et ses zones d'action prioritaire en lien avec les différents acteurs du territoire. Il existe néanmoins des obligations réglementaires liées à des directives européennes (Natura 2000 et directive cadre sur l'eau). Dans le cadrage national, au-delà de ces deux enjeux, l'enjeu « continuités écologiques » sera proposé. Dans certains cas, les enjeux eau et biodiversité pourront se superposer.

- **Quelle cohérence avec les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) qui visent expressément l'eau et bientôt la biodiversité ?** Ces dispositifs sont complémentaires. Actuellement les ZSCE ont été mobilisés sur les bassins versants à contentieux. Si l'incitation via les MAEC n'est pas suffisante, il sera possible de passer vers une ZSCE (comme c'est le cas aujourd'hui).

- **Capacité des régions à financer l'ensemble des zones à enjeu TVB (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) ?** Il faudra effectivement prioriser, ce sera à l'autorité de gestion de faire ces choix.

- **Modification des périmètres éligibles à l'ICHN pour prendre en compte les zones humides ?** La Commission européenne demande à la France de revoir ces périmètres qui ont été définis il y a 40 ans selon des critères économiques des exploitations mais cette révision n'aura lieu qu'en 2018-2019. Il est prévu que des critères biophysiques soient intégrés.

- **MAEC collective et bonification des aides dans le cadre de GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental) ?** Aujourd'hui la définition de ces GIEE n'est pas encore claire, il s'agirait d'un label qui s'adresserait à des structures existantes. Le Ministre de l'agriculture souhaiterait que lorsqu'une mesure est portée par un GIEE dans le cadre d'un projet collectif, le montant de la mesure puisse être majoré. Cette possibilité est offerte au niveau européen : les coûts induits (ou de transaction) de 20% peuvent être majorés

de 10% dans cas de projets collectifs. Plusieurs questions restent en suspens : cela peut-il concerner toutes les MAEC ? Ou la MAE doit-elle être souscrite par une entité collective ?

- **Début de la prochaine programmation ?** Le démarrage est prévu au 1er janvier 2015. Au cours de l'année de transition, il sera possible de poursuivre la contractualisation des MAE telles que prévues dans l'actuelle programmation en y insérant des clauses de révision permettant de basculer dans les dispositifs de la nouvelle programmation.

- **Financement de travaux notamment de plantation ?** Le dispositif MAE ne permet pas de financer des investissements non productifs. Comme dans l'actuelle programmation, il faudra s'appuyer sur le PVE (Plan végétal pour l'environnement et sur des financements locaux.

- **Engagements unitaires sur traitements phytosanitaires ?** Les engagements unitaires existeront toujours sur les traitements phytosanitaires.

---

## Table-ronde : Concilier préservation des continuités écologiques et activité agricole

### Regards croisés d'acteurs

- *Comprendre les interactions entre agriculteurs et paysage pour préserver et remettre en bon état les continuités écologiques – Benoit Sarrazin, ISARA Lyon*

*Témoignage à partir des premiers enseignements du projet de recherche PASSAGE retenu dans le cadre du programme DIVA.*

2 approches pour caractériser l'insertion des trames vertes dans les territoires agricoles de Rhône-Alpes :

- dynamiques agricoles et lien avec les différents paysages produits : contribution au SRCE Rhône-Alpes avec un focus sur les zones de grande culture (plaines céréalières) qui cristallisent les débats sur les continuités écologiques ;
- à l'échelle exploitation agricole (zone SCoT, plaine céréalière de Valence) : interrogation de 40 agriculteurs pour **comprendre les pratiques, représentations, éléments susceptibles rentrer dans la trame verte et bleue**. Il en est ressorti une grande diversité de points de vue : entre des agriculteurs indifférents ou percevant les éléments semi-naturels comme des contraintes à d'autres en symbiose avec ces éléments (connaissance, maintien, gestion). Cela se reflète dans le paysage et permet de caractériser des relations entre éléments de trame et activités agricoles. Ces éléments de compréhension peuvent permettre de dépasser certains blocages et trouver des solutions plus pertinentes de mise en œuvre de la TVB dans les espaces agricoles.

*Défis à venir :*

Les défis se situent aussi au niveau de la **formation et de l'enseignement**. Il ne faudrait pas que le poids de l'économie entraîne les territoires agricoles vers un modèle qui ne serait plus agro-écologico-compatible. La recherche doit démontrer qu'il est possible de produire autrement et l'enseignement diffuser ces méthodes. La difficulté réside dans le transfert cette science en plein mouvement.

- *Conditions de réussite de la TVB en milieu agricole - Régis Wartelle, Chambre agriculture Picardie*

*Témoignage d'une chambre d'agriculture engagée de longue date sur l'interface agriculture et biodiversité dans un territoire fragmenté où l'enjeu « continuité écologique » est important en milieu agricole.*

Depuis une vingtaine d'années la chambre propose aux agriculteurs des mesures volontaires en faveur de la biodiversité et du paysage. Le SRCE est en cours de discussion mais des études préalables sont déjà disponibles dont une étude réalisée avec le Conservatoire d'espaces naturels sur les enjeux corridors et permettent d'orienter les actions.

Depuis 2 ans, la chambre est opératrice de MAEt corridor écologique en lien avec différents partenaires techniques (conservatoire d'espaces naturels, fédérations de chasse...) et financiers. Ces mesures ciblent notamment des espèces d'intérêt patrimonial (lézard vert, orchidées, chiroptères...).

Les agriculteurs se montrent réceptifs à ces enjeux dès lors qu'ils sont **informés et sensibilisés**. Trop souvent, on attend d'eux qu'ils modifient leurs pratiques pour une espèce dont il n'ont pas connaissance et ne comprennent pas les exigences.

Plusieurs autres leviers ont été identifiés pour que ces démarches fonctionnent : **adapter les mesures** (cahier des charges, rémunération), **partir du terrain** (démarches ascendantes), **investir du temps en amont** pour bien réfléchir les actions et être efficace.

Pour l'instant l'évaluation se fait surtout sur le nombre de contrats souscrits, la chambre souhaiterait mettre en place une évaluation de l'efficacité de ces mesures.

*Défis à venir :*

Le plus important est le **dialogue** et l'entrée utilisée à savoir considérer l'agriculteur comme un partenaire dans ces démarches. Des efforts peuvent être réalisés mais ils doivent être compatibles avec l'évolution de l'activité agricole pour que celle-ci reste une activité économique viable.

□ *Trouver des synergies entre TVB et pérennisation des systèmes agropastoraux: zoom sur le programme IPAMAC– Cécile Birard, IPAMAC, PNR Volcans d'Auvergne*

*Témoignage au nom du réseau des PNR du Massif Central, IPAMAC, qui porte un projet visant à développer des outils et des savoir-faire de caractérisation, de gestion et de restauration des milieux agropastoraux en s'appuyant sur un large réseau d'acteurs environnementalistes, agricoles et scientifiques.*

La spécificité du massif central est la place de l'herbe (prairies, pelouses), ce projet porte donc sur le maintien de la **qualité et de la diversité floristique des prairies** plutôt que sur des actions de restauration ou de renaturation.

Dans ce type de milieux peu fragmentés, il est en effet difficile de faire comprendre aux agriculteurs l'enjeu « continuité écologique ». L'approche par la qualité des prairies en lien souvent avec la **qualité des produits** est plus adaptée. C'est le cas du PNR des Volcans d'Auvergne qui considère les cahiers des charges des AOP fromagères comme un levier de préservation de ces milieux importants pour la biodiversité.

Le programme s'attache à travailler sur l'équilibre entre enjeu fourrager et enjeu biodiversité des prairies. Il fait suite à un travail d'identification de la TVB à l'échelle du massif central et rassemble de nombreux acteurs au-delà des PNR dont les chambres d'agriculture, les conservatoires botaniques, les conservatoires d'espaces naturels. L'**approche multipartenariale** est l'une des clés de réussite de ce projet, ce qui suppose un travail d'**animation** important à l'échelle de chaque territoire ainsi que du massif central. L'approche est donc également **multi-échelles** (territoire-exploitation agricole-parcelle).

3 volets composent ce projet :

- connaissance : cartographie et typologie des prairies en confrontant des inventaires de terrain avec des images satellites à très fine résolution, travail de phytosociologie et de SIG avec le laboratoire de recherche ISTHME de l'Université de Saint Etienne et le Conservatoire Botanique National du Massif Central

- lien entre pratiques agricoles et état de conservation des prairies : production d'indicateurs « dynamiques » simples à l'échelle des prairies et analyse de leur place au sein de l'exploitation.

- exemples d'action de restauration de prairie pour rétablir ou conforter des continuités écologiques prairiales, portés par les CEN

*Défis à venir :*

L'**approche territoriale** constitue l'une des clés de réussite. Dans des territoires très ruraux comme celui du Parc des Volcans d'Auvergne, la plupart des communes sont au RNU, l'approche ne sera donc pas réglementaire mais **co-construite** avec les agriculteurs et leurs représentants. Il convient aussi de **valoriser les savoir-faire des agriculteurs** et les pratiques existantes pouvant contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques (le Concours national agricole Prairies fleuries et ses déclinaisons locales y contribuent).

## □ Rôle des projets concertés et de l'approche territoriale, exemple du projet Symbiose - Jérémie Miroir, Miroir Environnement

Témoignage au nom de l'association Symbiose<sup>4</sup>. Débuté en 2009, le programme Symbiose vise à expérimenter sur un territoire d'étude (Champagne Ardenne) des actions concrètes et reproductibles pour améliorer le maintien et la remise en bon état de corridors écologiques dans une région pauvre en éléments fixes du paysage. C'est aussi une démarche multipartenariale (recherche, agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, naturalistes, techniciens, financeurs).

La région naturelle ciblée est une zone de grande culture en Champagne crayeuse dont le paysage est marqué par la pauvreté en éléments structurants et de très grandes parcelles de grande culture.

Le programme a été initié et **mis en place par les acteurs du territoire**, de façon concomitante aux réflexions du Grenelle de l'environnement, ce qui a permis d'introduire la notion de corridor écologique. Il s'appuie sur un travail d'amélioration des connaissances et une meilleure prise en compte biodiversité avec la volonté de **travailler à l'échelle territoriale** pour faire émerger projets multipartenariaux.

En termes de gouvernance, une association a été créée en 2012 et un comité de pilotage rassemble une quarantaine d'acteurs, gestionnaires du milieu agricole et rural.

Les réflexions portent à l'échelle des territoires ruraux de Champagne-Ardenne avec un territoire pilote d'environ 38000ha comprenant une partie de l'agglomération reimoise. Elles reposent sur une **dynamique de projet collectif** et de **compétences pluridisciplinaires**.

Plusieurs freins ont été identifiés lors de la mise en place de ce projet : des mesures pas forcément attractives du point de vue de la rémunération, une crainte des agriculteurs mais qui a été rapidement dissipée par l'association des représentants professionnels agricoles placés en interlocuteurs directs, une mauvaise connaissance de la biodiversité en zone de grande culture et du fonctionnement écologique de ces espaces ainsi qu'une difficulté à s'approprier ce sujet.

Pour répondre à ces problématiques, une stratégie a été définie :

1. **conforter l'existant**
2. **ajuster les pratiques** (marges externes des chemins de desserte agricole, interfaces de cultures, lisières de boisements)
3. **implanter des éléments semi-naturels de façon opportune** (projets collectifs, choix de la localisation, limitation de l'emprise en optimisant l'intérêt, choix des essences avec une priorité aux espèces indigènes)

Un volet **sensibilisation, formation** vient appuyer ces démarches.

Au delà d'un catalogue d'aménagements, un site/**une plateforme de démonstration** de ces aménagements permet aux agriculteurs de mieux les appréhender (paillages, type de haies, etc.) et de les aider à choisir ce qui est le plus approprié à leur exploitation. Des réunions locales avec les exploitants de différentes communes permettent de faciliter l'échange et de faire émerger des projets.

En terme de mise en œuvre concrète, les résultats ne sont pas encore très probants (manque d'attractivité) mais cette démarche a contribué à faire émerger des projets collectifs.

*Défis à venir :*

L'approche à **l'échelle territoriale** (et non plus seulement de l'exploitation agricole) est à encourager. La **concertation**, dont va dépendre l'acceptabilité des programmes d'action, est aussi un point névralgique ainsi que la **mise en réseau** et le **transfert d'informations** et de pratiques via notamment les organismes agricoles et coopératives. Il faut abonder en termes de retours d'expérience et d'éléments concrets et avérés.

## □ Rôle et place de l'enseignement agricole – Patrice Cayre, AgroParisTech - ENGREF

L'enseignement technique et supérieur agricole, qui forme les acteurs et les cadres qui interviendront sur ces politiques publiques (agricoles et environnementales), est aussi engagé sur ces questions.

---

4 Voir le site internet : [www.symbiose-biodiversite.com](http://www.symbiose-biodiversite.com)

L'expérience « Biodivea » financée par les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie permet de comprendre son implication ainsi que les enjeux auxquels il est confronté. Biodivea est une plateforme d'expérimentation mise en place avec 19 établissements autour de la conciliation des pratiques agricoles et de la biodiversité.

Dans l'enseignement agricole, technique notamment, on distingue différentes missions dont la **formation**, **l'animation et le développement territorial**, **l'expérimentation**.

L'enjeu réside dans l'articulation de ces 3 entrées à savoir placer les établissements d'enseignement agricole comme un **lieu de partage** privilégié entre agriculture et environnement, entre acteurs agricoles et autres acteurs du territoire (nouveau mode de gouvernance), un lieu favorisant la **production de connaissances partagées**.

L'enseignement agricole pourrait ainsi aujourd'hui être coproducteur d'un nouveau référentiel sur l'agroécologie, qu'il peut expérimenter mais pour lequel il faut produire de la connaissance. L'enjeu est de former des personnes à une connaissance en construction, il s'agit donc d'un processus dynamique. Par ailleurs, il n'y a pas un seul acteur détenteur de la connaissance, les établissements agricoles doivent donc interagir avec les acteurs du territoire pour **produire de façon collective des connaissances**.

Que ce soit pour l'expérience Biodivea comme pour le programme Ecophyto, les équipes éducatives sont incitées à mettre en place des modalités de gouvernance partagée pour expérimenter sur leurs exploitations mais aussi sur les exploitations voisines différentes pistes.

D'un point de vue pédagogique, l'enjeu n'est plus celui du transfert des connaissances mais de s'inscrire dans un processus permanent de production de connaissances. Le métier d'enseignement se retrouve ainsi interpellé.

Dans le cadre d'un programme de recherche DIVA mené en Auvergne, une analyse est en cours sur le terrain pour étudier les modalités de production de la connaissance.

*Défis à venir :*

Il n'y a pas que la science qui progresse sur ces sujets mais aussi les **savoirs locaux** qui sont liés. Ces savoirs détenus par les acteurs eux-mêmes sont moins explicites et plus difficiles à appréhender mais doivent être associés dans les expérimentations des établissements agricoles. Les agriculteurs comme les conseillers qui les accompagnent deviennent parties prenantes de l'apprentissage. Dans ce contexte d'incertitudes, c'est une « **pédagogie de l'action et du doute** » qu'il faudrait inventer.

*Echanges avec la salle :*

**Importance de l'approche sociologique** : un rapport de stage mené au sein du CEN Rhône-Alpes s'est notamment intéressé au ressenti des agriculteurs sur ces questions. La recherche de bon sens est un point qui ressort particulièrement de ces travaux, il est donc important d'appuyer les démarches TVB sur ce bon sens.

**Intérêt de l'approche paysage** : elle permet de faire le lien entre production et biodiversité, évite de les cloisonner (production aliments/production biodiversité) et facilite l'appropriation (valeur patrimoniale, esthétique, affective). Il faut cependant faire attention à ne pas limiter la vision des corridors écologiques aux seuls éléments structurants du paysage, le fonctionnement écologique réel des espèces est un peu plus complexe, d'autres espaces peuvent être intéressants.

En ce qui concerne la biodiversité, il n'y a pas forcément un rejet des agriculteurs mais une difficulté à comprendre ces enjeux et à clarifier leur positionnement. Pour que la biodiversité soit acceptée par les agriculteurs, il ne faut pas qu'elle « se rajoute », mais qu'elle s'intègre à la démarche d'entreprise et participe à son développement.

**Perméabilité des espaces de grande culture** : Dans l'expérience du projet PASSAGE, l'étude des zones de grande culture a révélé la présence d'entre 5 et 15% d'éléments semi-naturels, ce qui constitue un potentiel en terme de déplacement des espèces. S'appuyer sur l'existant est un point de départ important. L'agroécologie apportera peut-être d'autres clés. Par ailleurs, dans le projet de SRCE Rhône-Alpes le choix a été fait de ne pas s'en tenir seulement aux réservoirs de biodiversité et aux corridors écologiques dans l'identification de la TVB mais d'identifier des « espaces de perméabilité » (60% du territoire). Ils n'ont pas de valeur juridique mais traduisent un fonctionnement global. Cela permet d'alerter les acteurs de l'aménagement du territoire.

Des zones de plaine céréalière n'ont pas été classées comme espaces perméables, un travail plus fin sera nécessaire pour évaluer leur potentiel de perméabilité.

**Echelle pertinente pour travailler avec les agriculteurs sur la TVB ?** Pour Régis Wartelle (chambre d'agriculture Picardie), il est plus facile de travailler localement (définition de mesures agroenvironnementales par exemple) que de décliner un schéma régional. Actuellement, des crispations apparaissent car le SRCE apparaît comme une démarche descendante avec comme seule entrée, l'entrée écologique. Les réservoirs de biodiversité semblent figés et « imposés ». Les agriculteurs peuvent s'engager dans ce type de démarches mais à condition que les éléments soient partagés. Les aspects socio-économiques doivent être intégrés, il ne faut pas figer les choses. Par ailleurs, les principales barrières en termes de fragmentation sont liées à l'urbanisation et aux infrastructures de transport alors que les efforts sont surtout demandés aux agriculteurs, ce qui entretient un sentiment de double peine.

**Comment sortir du clivage entre agriculture et environnement ?** Dans certains cas, les travaux menés en régions sur les SRCE font ressortir des tensions entre agriculture et biodiversité, qui laissent à penser que « la hache de guerre » n'a pas été enterrée depuis Natura 2000. Pour Carole Zakine de la SAF, cela résulte du fait que d'une réflexion au départ scientifique, la TVB ait évolué vers des exigences juridiques (planification plutôt que gestion). Pour un acteur privé, économique, il n'est pas simple de se retrouver tout le temps confronté à des servitudes de droit public. Il faut néanmoins réussir à concilier biodiversité et production, pour cela, il est essentiel de réfléchir dans une logique de développement durable plus large. De plus, l'échange autour des cartographies est nécessaire.

En Rhône-Alpes, territoire plus avancé dans sa démarche SRCE, des crispations ont également été ressenties à l'occasion de la consultation du projet de SRCE (crainte d'évolution vers des contraintes réglementaires). Pour dépasser ces tensions, la communication a aussi porté sur deux grands enjeux du SRCE : la lutte contre l'étalement urbain et la fragmentation par les infrastructures de transport qui ont un effet irréversible sur les continuités. L'agriculture, indépendamment des pratiques, préserve déjà le foncier donc contribue à la TVB. Cette approche a permis une meilleure acceptation du projet de SRCE. En ce qui concerne les échanges avec les élus locaux, 95% des corridors retenus à l'échelle régionale étaient déjà identifiés dans des ScoT, il n'y a donc que 5% de nouvelles propositions.

Le **dialogue** et la **concertation** sont essentiels. Pour prendre en compte ce besoin, les calendriers des SRCE ont été rallongés. Au niveau national, un apaisement a été constaté à l'occasion du dernier Comité national TVB. On note une diversité d'initiatives menées sur les territoires, engagées sans attendre le cadrage régional (complémentarité des démarches ascendantes et du cadrage régional). Les expérimentations présentées au cours de la journée, à différentes échelles, avec une mixité de partenaires et de financements, avec des projets collectifs à l'échelle de corridors, fournissent déjà des exemples d'innovation pour mettre en œuvre la TVB sur les territoires.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)